

**SÉANCE DU**

**23 MAI 2019**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 70

**OBJET**

**Subvention exceptionnelle  
pour la reconstruction de  
Notre-Dame de Paris**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 24 mai 2019  
par voie d'affichages  
~~notifié~~  
transmis en sous-préfecture  
le 24 mai 2019  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 24 mai 2019

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUÈSSE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE**

**LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

L'an deux mille dix-neuf, le 23 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 16 mai deux mille dix-neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur OPHELE, Madame GUYARD, Monsieur PETROVIC, Monsieur de l'HERMUZIERE, Monsieur LETARD, Monsieur RICOME, Monsieur MERCIER, Monsieur PRIOUX, Monsieur PAQUERIT, Madame VERNET, Madame PHILIPPE, Madame ROULY, Madame de JACQUELOT, Monsieur VENUS, Madame ADAM, Monsieur CHELET, Monsieur COMBALAT, Monsieur COUTANT, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Madame DEBRAY, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Madame MEUNIER, Madame OLIVIN, Madame NASRI, Monsieur HAÏAT, Madame LESGOURGUES, Monsieur PAUL, Monsieur GOULET, Monsieur MORVAN, Madame PERINETTI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame RHONE, Monsieur LEVEQUE, Monsieur ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Monsieur ROUSSEAU à Monsieur PERICARD  
Madame TEA à Madame HABERT-DUPUIS  
Monsieur AGNES à Madame de JACQUELOT  
Madame DORET à Madame GUYARD  
Madame DILLARD à Monsieur VENUS  
Madame BURGER à Monsieur LEVEL  
Madame AZRA à Monsieur PRIOUX  
Madame LESUEUR à Madame VERNET  
Madame ANDRE à Monsieur JOLY  
Monsieur LEGUAY à Madame PEUGNET  
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD  
Monsieur CADOT à Madame LESGOURGUES  
Madame GOMMIER à Monsieur LAZARD

**Etaient absents :**

Monsieur MITAIS  
Madame CERIGHELLI

**Secrétaire de séance :**

Monsieur MERCIER

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20190523-19-E-23-DE  
Date de télétransmission : 24/05/2019  
Date de réception préfecture : 24/05/2019

**OBJET** : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA RECONSTRUCTION DE NOTRE-DAME DE PARIS

**RAPPORTEUR** : Monsieur PRIOUX

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Cathédrale Notre Dame de Paris est un joyau de l'architecture française du Moyen-Âge. Elle est un des monuments les plus connus et visités au monde. Classée aux Monuments Historiques et au Patrimoine Mondial de l'Unesco, elle est à la fois une source d'inspiration culturelle et le témoin des grandes heures de l'Histoire de France. Pour les catholiques, elle est la Cathédrale de l'archidiocèse de Paris, principal archidiocèse de l'Église catholique en France.

Le 15 avril dernier, l'incendie de sa charpente des XIIème et XIIIème siècles et de la tour nord, l'effondrement de la flèche imaginée par l'architecte Viollet-le-Duc et avec elle, d'une partie de la voûte ont provoqué une émotion d'envergure internationale.

Notre Dame de Paris, bien que très fragilisée, est toujours debout. Nous devons sa sauvegarde à l'action courageuse de 600 pompiers dont certains sont issus des rangs du SIDS des Yvelines.

Très rapidement, des promesses de dons ont afflué du monde entier pour restaurer Notre Dame et la Fondation du Patrimoine a lancé une collecte nationale dès de le lendemain du sinistre. De grands donateurs se sont immédiatement manifestés et parmi eux, des donateurs institutionnels tels que la Région Île-de-France et la Ville de Paris.

L'Association des Maires de France a lancé un appel aux communes afin de participer financièrement à la restauration de l'édifice par le versement d'une subvention exceptionnelle d'investissement.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye, Ville d'histoire et de patrimoine, souhaite s'associer à cet élan de solidarité en proposant au Conseil Municipal le versement d'une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 20 000 €.

Par ailleurs, la Ville jumelle d'Aschaffenburg a fait connaitre à Monsieur le Maire sa volonté de manifester concrètement la solidarité européenne entre nos deux villes, en adoptant lors de son Conseil Municipal du 6 mai dernier une délibération en soutien à la restauration de Notre Dame pour un montant équivalent de 20 000 €. Elle versera cette somme à la Ville de Saint-Germain-en-Laye pour effectuer un don conjoint des deux Villes à la Fondation du Patrimoine.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le don de la Ville d'Aschaffenburg et de verser, au nom de Saint-Germain-en-Laye et de sa Ville jumelle, une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 40 000 € à la Fondation du patrimoine dans le cadre de la collecte nationale pour la restauration de la Cathédrale Notre Dame de Paris.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A L'UNANIMITE, Monsieur CAMASSES, Madame RHONE, Monsieur LEVEQUE  
s'abstenant,

ACCEPTE le don de la Ville d'Aschaffenburg et verse au nom de Saint-Germain-en-Laye et de sa Ville jumelle, une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 40 000 € à la Fondation du patrimoine dans le cadre de la collecte nationale pour la restauration de la Cathédrale Notre Dame de Paris.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye